

Délibération  
du Conseil de Communauté

---

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 56  
Membres absents : 22  
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du  
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022  
Date de transmission : 20/12/2022  
Date de mise en ligne : 21/12/2022

---

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 25<sup>ème</sup> QUESTION

### Conclusion d'une convention de prestation de services dans le domaine de l'eau potable pour le compte de Mulhouse Alsace Agglomération sur la commune de Dietwiller

(DELIBERATION n° 2022-242)

Saint-Louis Agglomération et Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) étaient membres, en substitution de certaines de leurs communes, du SIAEP de Schlierbach et Environs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 suite au transfert de la compétence Eau aux EPCI en application de la loi Notre.

Ce syndicat a été dissout par arrêté préfectoral du 19 avril 2021, la compétence Eau revenant ainsi à Saint-Louis Agglomération et à Mulhouse Alsace Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

En parallèle, Mulhouse Alsace Agglomération a délégué, du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 31 décembre 2022, la gestion de la compétence Eau à la Commune de Dietwiller. Or celle-ci ne disposant pas des ressources internes pour assumer en propre cette gestion, il a été convenu par convention de prestation de services signée le 21 avril 2021, et en accord avec Mulhouse Alsace Agglomération, que, pour la même période, Saint-Louis Agglomération assure la gestion technique et administrative nécessaire à la continuité du service public d'eau potable pour le compte de la Commune de Dietwiller.

A présent, dans le cadre de l'exercice de la compétence Eau par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et dans l'attente de la possibilité, pour la régie communautaire, d'exercer effectivement la compétence, Mulhouse Alsace Agglomération sollicite Saint-Louis Agglomération pour prolonger d'une année l'exécution des tâches administratives et techniques pour son compte sur la commune de Dietwiller, ce qui est l'objet de la convention ci-annexée.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention de prestation de services ci-annexée à conclure avec M2A sur la commune de Dietwiller,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN



Accuse de réception en préfecture  
068-200066058-20221219-2022-242-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022